

Direction : Direction Générale

Affaires foncières et juridiques

REF : FONCIER2005016

Signataire : FG/SD

OBJET :34 rue du Port : acquisition d'un bien en totalité, cadastré H N° 110, appartenant à M. BENICHOU.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le courrier de Maître AZERRAF, conseil de Monsieur BENICHOU en date du 11 octobre 2004,

Vu le courrier de Monsieur BENICHOU en date du 24 octobre 2005,

Vu les lettres de la Ville d'Aubervilliers des 24 août 2004, 9 septembre 2004 et 8 novembre 2005,

Vu l'avis des services fiscaux du 28 juin 2004 en cours de réactualisation,

Considérant l'intérêt à acquérir l'immeuble à ancien usage d'hôtel meublé situé 34 rue du Port afin d'en maîtriser la propriété foncière et de lutter contre l'insalubrité,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article 1 : Décide d'acquérir l'immeuble situé 34 rue du Port à Aubervilliers, cadastré H N° 110, appartenant à Monsieur BENICHOU, afin de le démolir.

Article 2 : L'acquisition s'effectuera au prix de 95.000 Euros, libre de toute occupation.

Article 3 : Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonner toutes les dépenses relatives aux frais d'actes.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée au budget de l'exercice en cours au 203-2138-824

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué